

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de l'Hérault

le Maire de CREISSAN,

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 02 mars 2017 à 18h45 en Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2016
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2017

Décisions :

- N° 2017-001 Accord-cadre à procédure adaptée «Fourniture de bureau»
- N° 2017-002 Accord-cadre à procédure adaptée «Fourniture de produits et matériel entretien»
- N° 2017-003 Accord-cadre à procédure adaptée «Fourniture de vêtement de travail et d'équipement de protection individuelle»

Communauté de Communes Sud Hérault :

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) pour le Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Opération Habitat « présentation de l'opération «cœur du village »

Finance:

- Budget Principal : Exécution des dépenses d'investissement 2017 du budget principal en l'absence du Budget primitif
- Budget Eau et assainissent : Exécution des dépenses d'investissement 2017 du budget principal en l'absence du Budget primitif

Voirie communale:

- Dénomination d'une voie : Impasse de la Butte

Urbanisme:

Compromis de ventes des terrains de la Rouchère

Complexe Touristique:

- Tarifs piscine à M. VANUFFELEN Gestionnaire du Complexe touristique

Sujets divers

Fait à CREISSAN, le 24 février 2017

Le Maire,

Bruno BARTHES